



**29<sup>ème</sup> COURSE DE COTE VHC SAINT HIPPOLYTE - MONTECHEROUX**  
**7 et 8 juillet 2018**

**REGLEMENT PARTICULIER**

**ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

L'Association Sportive Automobile Pays de Montbéliard organise les **7 et 8 juillet 2018**, en qualité d'organisateur administratif avec le concours d'Auto Moto Légende, en qualité d'organisateur technique une course de côte automobile de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

**29<sup>ème</sup> COURSE DE COTE VHC SAINT HIPPOLYTE – MONTECHEROUX**  
**PEA: Participation Étrangère Autorisée**

Cette épreuve compte pour

- Le Championnat de France de la Montagne VHC
- Le Challenge Indice de Performance Course de Côte VHC
- Le Challenge VH de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.



Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le N° **27** en date du **19/02/2018** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° **312** en date du **17/04/2018**

Cette épreuve comporte une épreuve de doublure de régularité historique sportive dénommée :

**9<sup>ème</sup> COURSE DE COTE VHRS SAINT HIPPOLYTE – MONTECHEROUX**

**Comité d'Honneur**

Christine BOUQUIN  
Serge CAGNON  
Chantal VERNIER  
Charles MOREL

Présidente du département du Doubs  
Maire de St Hippolyte sur le Doubs  
Maire de Montécheroux  
Maire de Chamesol

### Comité d'Organisation Administrative

---

ASA Pays de Montbéliard  
Président : Hubert BENOIT  
Membres : ASA Pays de Montbéliard

### Comité d'Organisation Technique

---

Auto Moto Légende  
Président : Denis DUROC  
Membres : Auto Moto Légende

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et les prescriptions générales édictées par la FFSA.**

Organisateur technique : Denis DUROC

Secrétariat de l'épreuve : AUTOMOTOLEGENDE  
Adresse : 4, allée des Charmilles  
25600 VIEUX CHARMONT

Téléphones : +33(0) 3 81 94 35 14 +33(0) 6 37 22 64 12  
Fax : +33(0) 9 59 46 15 12  
Site internet : [www.aml.fr](http://www.aml.fr)  
E-mail : [contact@aml.fr](mailto:contact@aml.fr)

Permanence de la course :  
Lieu : Bungalow au Clos Pascal, 25190 St Hippolyte sur le Doubs  
Date : **7 et 8 juillet 2018**  
Horaire : 6h - 20h

#### **1.1P. OFFICIELS**

Observateur FFSA	<b>à désigner</b>		
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude	CONDAMIN	licence 122813
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Catherine	BOUTIN	licence 161086
	Florence	HIRN	licence 128935
Directeur de Course	Daniel	BLANQUIN	licence 1941
DC Adjoint	Maryse	THOMAS	licence 3123
DC Adjoint	Thierry	TRONTIN	licence 187858
DC Inter	Marc	BRODUT	licence 111034
DC Stagiaire	Fabienne	JENNY	licence 246930
DC Parc départ	Michel	CUINET	licence 104412
DC Stagiaire	Armand	HIMBER	licence 257205
DC Parc arrivée	Martial	PEUGEOT	licence 44386
DC Parc arrivée	Frédéric	DELMOTTE	licence 154521
DC Stagiaire	Lionel	SION	licence 211034
Commissaire technique responsable VHC	<b>Bernard</b>	<b>PENILLIA</b>	<b>licence 17999</b>
	André	LALLEMAND	licence 55989
	Raphaël	PELLICCIA	licence 214364
	Serge	BULLIER	licence 6835
Chargés des relations avec les concurrents	Monique	FRANCE	licence 29181
	Michel	TESNIERES	licence 125487
Classements informatiques	Auto Moto Légende		
Chronométrage	Jacques	SIGWALT	licence 11051
	Liliane	VURPILLOT	licence 31083
	Sylvie	FAIVRE	licence 11039

## 1.2P Horaires :

Parution du règlement	1er avril 2018
Ouverture des engagements	1er avril 2018
Clôture des engagements	réception avant le 30 juin 2018

### Samedi 7 juillet 2018

9 h	à	12 h	Vérifications administratives au Clos Pascal à St Hippolyte
9 h	à	12 h	Vérifications techniques au Clos Pascal
		10 h	Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs
		12 h	Conférence aux pilotes (briefing) au Clos Pascal
		12 h 30	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais
		13 h	Briefing commissaires et officiels au Safety Car
14 h	à	18 h	Essais non chronométrés VHC et VHRS

### Dimanche 8 juillet 2018

8 h	à	9 h	1 <sup>ère</sup> montée d'essais chronométrés VHC et VHRS
9 h	à	10 h	Démo Auto Moto Légende
10 h	à	11 h	2 <sup>ème</sup> montée d'essais chronométrés VHC et VHRS
		11 h	Choix des moyennes pour les concurrents VHRS
		11 h	Affichage de la liste et de l'ordre de départ des concurrents autorisés à prendre part à la course
11 h	à	12 h	Démo Auto Moto Légende
13 h	à	14 h	1 <sup>ère</sup> montée de course VHC et VHRS
14 h 30	à	15 h 30	2 <sup>ème</sup> montée de course VHC et VHRS
15 h 30	à	16 h 30	Démo Auto Moto Légende
16 h 30	à	17 h 30	3 <sup>ème</sup> montée de course VHC et VHRS
17 h 45	à	18 h 30	Démo Auto Moto Légende
		18h	Affichage des résultats provisoires VHC et VHRS
		19 h 00	Remise des Prix.

Les horaires de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Permanence et tableau officiel d'affichage de l'épreuve : chapiteau au Clos Pascal.

La première réunion du Collège des Commissaires Sportifs aura lieu **samedi 7 juillet à 10h** au bungalow du Clos Pascal.

Les autres réunions du Collège des Commissaires Sportifs se tiendront près de la ligne de départ, à la discrétion du Président de Collège.

Le Parc fermé d'arrivée (obligatoire sous peine de mise hors course) est prévu à Saint-Hippolyte sur le parc concurrents, à l'issue de la dernière manche.

## ARTICLE 2 P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 150 pour l'ensemble des plateaux confondus.  
Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un **Passeport Technique Historique (PTH/PTN)**, à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC (voir « Conditions générales d'admission des voitures »).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Classic de Compétition.

## ARTICLE 3 P. SECURITE

Voir les dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Les voitures de tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

Équipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

## ARTICLE 4 P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité de l'organisateur sera définie par additif au présent règlement.

## ARTICLE 5 P. LICENCES

Voir réglementation générale

## ARTICLE 6 P. ASSURANCES

Voir règlement standard courses de côtes et slaloms.

## ARTICLE 7 P. PARCOURS

**Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport devront être respectées dans toutes les épreuves.**

La course de côte VHC Saint Hippolyte / Montécheroux a le parcours suivant (plan joint) :

DEPART:	Saint Hippolyte	D 121 au 5 Rue Sous la Roche
ARRIVEE:	Montécheroux	D 121 avant le terrain de sport.
PENTE MOYENNE:	5,8 %	
LONGUEUR:	5,100 Km	
Procédure de départ :	pendule.	

PARC DEPART:	sur le D 121
PARC ARRIVEE:	Montécheroux, à hauteur du terrain de sport
PARC FERME :	Saint Hippolyte, au Clos Pascal

## ARTICLE 8 P. INSCRIPTIONS

Voir le règlement standard courses de côte.

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**AUTO MOTO LEGENDE**  
**4, allée des Charmilles**  
**25600 VIEUX CHARMONT**

Tél. : +33(0) 3 81 94 35 14

GSM : 06 37 22 64 12

Fax : +33(0) 9 59 46 15 12

Ils sont obligatoirement accompagnés des frais de participation fixés à **420 €** réduits à **210 €** avec publicité de l'organisateur.

Le montant est fixé à **175 €** pour les pilotes engagés à la saison au CFM Challenge.

Date de clôture des engagements : le **30 juin 2018** à minuit (date de réception).

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 25, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> et 10<sup>ème</sup> page du PTH.

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par courrier.

La liste des engagés et les heures de convocation seront publiées après clôture des engagements sur le site internet [www.aml.fr](http://www.aml.fr)

## ARTICLE 9 P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture dûment visée par la FFSA, ainsi que le passeport technique ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagnée du visa de l'ASN et du certificat médical.

## ARTICLE 10 P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le :

**Samedi 7 juillet 2018 de 9 h à 12 h** au Clos Pascal à St Hippolyte.

## ARTICLE 11 P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 11.1 P. Dispositions générales

Conforme au règlement standard courses de côte.

### 11.2.1 P. Ordre de départ

Se reporter au chapitre 4.3 du Règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

**Les numéros 301 à 309 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des numéros.**

Les concurrents VHC partiront devant les concurrents VHRS.

Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ

Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

### 11.2.2 P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

### **11.2.3 P. Carburant – Pneumatiques - Equipements**

Conforme au règlement standard courses de côte, et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

### **11.2.4 P. Numéros de course**

Voir le règlement standard courses de côte.

Voir le chapitre 4.3 du Règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

### **11.2.5 P. Echauffement des Pneumatiques**

Conforme au règlement standard courses de côte

### **11.2.6 P. Conférence aux pilotes (briefing)**

Samedi **7 juillet 2018 à 12 h**, au Clos Pascal à St Hippolyte.

### **11.2.7 P. Pénalités**

Conforme au règlement standard courses de côte

### **11.2.8 P : Classements**

#### Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

#### Pour la course

L'épreuve se disputera en trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classé, les concurrents devront avoir effectué au moins **une** montée de course.

La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

Il ne sera pas établi de classement scratch.

A l'issue de la dernière montée de course, les véhicules seront considérés en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC. Ceux-ci devront être sur les bâches et non chargés dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis en respectant l'article 9 du Règlement du Championnat de France de la Montagne VHC :

## **ARTICLE 13 P. PRIX**

- Une coupe ou un trophée sera remis à tous les participants à l'épreuve.
  - Plus un souvenir de produits régionaux.
- Il ne sera pas distribué de prix en numéraire.

## **ARTICLE 14 P. DISTRIBUTION DES PRIX**

Elle aura lieu le **dimanche 8 juillet 2018 à 19 h 00** au Clos Pascal à St Hippolyte



DOSSIER DE SECURITE – ENSEMBLE DES POSTES RADIO, DES ZONES PUBLIC ET DU DISPOSITIF DE SECURITE

